

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 576

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre ...

« La rénovation du lien de confiance dans l'enseignement professionnel »

« Article ...

« À titre expérimental, pour une durée de trois ans dans les départements littoraux que le Gouvernement identifie comme pertinents, il peut mettre en place des lycées spécialisés sur les métiers de la mer. Les enseignements qui y sont délivrés, hautement qualifiants, proposent une formation tournée notamment vers la transition écologique et le respect des écosystèmes, dont les modalités peuvent être déterminées par décret en Conseil d'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, qui a toute sa place dans un titre intitulé « innover pour s'adapter aux besoins des territoires », nous souhaitons rappeler notre vœu de rendre accessibles des formations relatives aux métiers de la mer, passionnantes pour les élèves de notre pays, et qui pourraient répondre aux grands défis de notre temps.

Il nous semble essentiel de prendre en considération nos besoins d'adaptation de l'enseignement public professionnel à la fois aux territoires dans lesquels ils sont implantés, mais aussi tournés vers l'avenir.